

LE HOSPITALIER Election au conseil de surveillance du CHS de Laragne

■ Le président du conseil général des Hautes-Alpes présidera à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance hospitalière. En effet, il a été, lors de la première réunion du conseil de surveillance du CHS (centre hospitalier spécialisé) de Laragne, élu à sa présidence par 7 voix contre 4 à Monique Lambert,

représentant la commune de Laragne.

Mais désormais, le "patron" de tout hôpital, c'est le directeur, en relation avec l'agence régionale d'hospitalisation.

Au cours de la même réunion, Albert Moullet, représentant le conseil général, a été désigné comme vice-président et membre de la commission

paritaire.

La députée Henriette Martinez, qui siège en tant que personnalité qualifiée, a été désignée pour représenter le conseil de surveillance à la Fédération hospitalière Paca et Véronique Gonfard siègera au conseil de la vie sociale de la MAS (Maison d'accueil spécialisée) Soleil'Ame.